



## AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 9 septembre 2024 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants :

- Propriété située au 165, rue Bellevue, le lot 3 311 012, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser la somme des marges de recul latérale à 4,63 mètres au lieu de 6 mètres minimum.

- Propriété située au 217, rue Monseigneur-Durand, lot 3 310 073 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser une marge de recul latérale de 0,47 mètre, de 0,51 mètres et la somme des marges de recul latéral à 4,94 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement aux demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 14 août 2024.

La greffière,

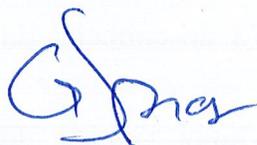
Geneviève Dupras

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 14 août 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 14 août 2024.

Donné à Coaticook, ce 14 août 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras

